

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

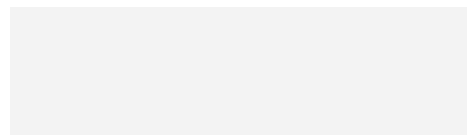
RETRAIT DU RÈGLEMENT 150-12-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes habiles à voter du secteur concerné des zones H-333 et H-334, soit les rues Dufferin, numéros d'immeubles 88 et 87, 98 à 104, 95 à 101 et 108, rue Whitaker, numéros d'immeubles 8 à 30 et 7 à 29, et rue Maden, numéros d'immeubles 10 à 32.

Le 20 août 2013, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté la résolution 2013-08-467 par laquelle il retire le Règlement 150-12-1 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes. Ce règlement avait pour but de remplacer la grille des usages et des normes de la zone H-334 et d'agrandir la zone H-334 à même une partie de la zone H-333.

En conséquence, il n'y aura pas de scrutin référendaire sur le Règlement 150-12-1.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 août 2013.



Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier